

RÈGLEMENT LOCATION BUVETTE

La buvette du stand de la Société de Tir des 2 Sapins est louée aux tarifs et conditions suivants :

Du 1er mai au 31 octobre : CHF 120. —

Du 1er novembre au 30 avril : CHF 140. —

Le paiement est effectué à la remise des clefs ou par virement bancaire :

Banque Raiffeisen IBAN : CH16 8080 8007 0090 2523 4

Les manifestations de la société sont prioritaires sur toute autre location.

RESPECTEZ LE VOISINAGE Pas de musique à l'extérieur, ni de bruit intempestif au delà de 22h.

Remise en état des lieux :

Pour éviter les risques d'incendie, le nettoyage de la cheminée se fait lors de la prise des lieux, ne pas oublier de vider le bac à cendres (sous la grille) dans une des poubelles en fer vers le bûcher.

Le nécessaire pour le nettoyage se trouve dans le petit local à gauche de l'ancienne entrée du stand, les toilettes et la terrasse sont aussi à nettoyer.

Il doit toujours y avoir 7 tables, les chaises et des bancs nécessaires à l'intérieur du stand lorsque vous partez des lieux.

Tous les déchets (poubelles, verres vides, etc.) sont à éliminer par vos soins. Les Machines à laver la vaisselle sont à purger et les filtres nettoyés

Tout dégât doit être communiqué au responsable.

Tout manquement à l'un de ces points entraînerait une majoration de 50.- pour toute location ultérieure, ainsi qu'un refus de location si cela venait à se reproduire.

En vous remerciant de votre compréhension, profitez bien.

Le Comité

La Société se réserve le droit de modifier en tout temps, le présent règlement et les tarifs.